



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY  
60850

Courriel : [mairie\\_de\\_puisseux\\_en\\_bray@yahoo.fr](mailto:mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr)

Téléphone : 03 44 82 64 97

Fax : 03 44 82 53 76

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

## **COMPTE RENDU** **CONSEIL MUNICIPAL**

Le cinq avril deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : M. MOISAN,  
Mrs. MARTINEZ, BONISSENT, TACK, THEFFO  
Mmes MARTIN, WIESNER, DESCHAMPS

Absent excusée : Mme DELICOURT qui donne tout pouvoir à Mme DESCHAMPS

Absents : Mrs BOUCACHARD, LAMY

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence comme d'habitude par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part au conseil du compte rendu du conservateur du Musée Départemental de l'Oise reçu suite à l'inventaire des objets classés et/ou inscrits au patrimoine se trouvant dans l'Eglise.

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Départemental nous a accordé la totalité de la subvention (42800€) demandée pour les travaux de réfection et de réparation des trottoirs dans le village. Il a remercié par courrier Mme LEFEBVRE, la Présidente du Conseil Départemental et Mme BORGEO, notre Conseillère Départementale.

Le Calvaire de 1864 situé au But David est en cours de réfection. Mr DEGRAVE s'est proposé pour le refaire gracieusement et nous l'en remercions.

Suite à la demande de report des travaux de mise aux normes PMR de la salle des Fêtes, la préfecture nous a envoyé un courrier nous enjoignant de réaliser les travaux. D'autres travaux plus urgents étant prévus, Monsieur le Maire a signifié que les travaux ne pourraient être réalisés car ils ne sont pas prioritaires cette année. Ce courrier envoyé à la préfecture a également été envoyé aux sénateurs de l'Oise et à notre députée. Monsieur le Sénateur PACCAUD est intervenu auprès de Monsieur le Préfet pour appuyer notre demande de report de la mise aux normes PMR de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire fait part de son rendez-vous du 22 mars avec le sénateur M. PACCAUD. Monsieur le Sénateur l'a informé qu'une aide pouvait être apportée aux petites communes par le biais de la fondation DASSAULT pour l'achat de petits équipements.

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre du pass' permis mise en place par le conseil départemental, Tiffany OSSENT va effectuer 70 heures de travail bénévole au sein de la commune pendant les vacances de printemps, comme le prévoit la convention passer avec le conseil départemental. Ce dispositif est accessible à tous, il suffit d'en faire la demande.

Monsieur le Maire annonce l'achat d'un nouveau panneau d'affichage pour la mairie ainsi que celui de meubles de rangement pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision du conseil du SIRS de ne pas organiser un transport périscolaire pendant la pause méridienne à la rentrée 2020. Soit les parents inscriront les enfants à la cantine, soit ils viendront les chercher.

Il est rappelé aux habitants qu'ils doivent élaguer leurs haies et/ou leurs arbres. Un courrier adressé par la mairie est un rappel parfois utile qu'il ne faut pas confondre avec une mise en demeure, qui peut s'avérer nécessaire si rien n'est fait. Au cas où la commune devrait intervenir les frais d'élagage sont à la charge du propriétaire.

Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent obligatoirement être déclarés en mairie comme les procédures légales l'exigent.

## **07 - 2019 – Délibération adoption COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire, comme le veut la loi, quitte la salle et laisse la présidence à M. BONISSENT (doyen d'âge), pour la présentation du compte de gestion et du compte administratif 2018. Il convient de reprocher au vote suite au rendez-vous avec la trésorerie qui a trouvé un écart de 1.66€. Cette délibération abroge la délibération 05-2019.

### Section d'Investissement

Déficit d'investissement 2017 :	5.303,36 €
Recettes d'investissement :	39.609,77 €
Dépenses d'investissement :	21.493,15 €
Excédent d'investissement 2018 :	12.813,26 €

### Section Fonctionnement

Excédent de Fonctionnement 2017 :	175.219,66 €
Recettes de fonctionnement :	320.584,82 €
Dépenses de fonctionnement :	255.456,03 €
Excédent de fonctionnement 2018 :	240.348,45 €

Les membres du Conseil Municipal votent l'adoption par 8 voix POUR dont 1 pouvoir (Mme DELICOURT)

Le conseil note avec satisfaction le bon état de santé des comptes de PUISEUX EN BRAY, ce qui n'est pas chose si courante dans bien des communes. Nous sommes sereins quant à l'avenir.

## **08- 2019 – VOTE DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas modifier les taux des taxes communales.

Monsieur le Maire rappelle les taux 2014 :

Taxe d'habitation :	<b>18,43 %</b>
Taxe foncier bâti :	<b>13,27 %</b>
Taxe foncier non bâti :	<b>30,50 %</b>

Les taux des taxes communales 2019 ne changent pas et sont acceptés par 9 voix POUR dont 1 pouvoir (Mme DELICOURT).

## **09-2019 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les membres du conseil débattent et passent au vote des subventions communales qui s'établissent comme suit :

Bibliothèque Lalande en Son :	<b>400 €</b>
Club Espoir et Amitié :	<b>400 €</b>
Comité des Fêtes de Puiseux :	<b>400 €</b>
Caisse des Ecoles – Coopératives scolaires	<b>400 €</b>
Vive l'Ecole	<b>250 €</b>
Restos du cœurs	<b>500 €</b>

Madame DESCHAMPS n'a pas pris part au vote de la subvention du Comité des fêtes car elle fait partie de cette association.

Les membres du Conseil Municipal votent ces subventions par 9 voix POUR dont 1 pouvoir (Mme DELICOURT)

## **10 - 2019 – BUDGET PRIMITIF 2019**

Après avoir discuté des différents articles, les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif 2019 qui s'établit comme suit :

Investissement / Dépenses : 193.605,00 €  
Investissement / Recettes : 193.605,00 €

Fonctionnement / Dépenses : 541.685,45 €  
Fonctionnement / Recettes : 541.685,45 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif par 9 voix POUR dont 1 pouvoir (Mme DELICOURT).

## **11 – 2019 – Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire**

Le Conseil municipal

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- Le recrutement de personnel de remplacement en cas d'absence.

### **Avis sur la reconduction du contrat avec l'épicerie solidaire « Le coup de soleil »**

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu l'avenant pour la reconduction du contrat pour l'année 2019.

Il nous demande 553.80€ en se basant sur le tarif de 1.30€ / habitant.

Après avoir analysé le nombre de famille bénéficiaire dans le village, le Conseil municipal est d'accord pour reconduire le contrat.

### **Vandalisme**

Monsieur le Maire fait part des actes de vandalisme commis à l'abri bus rue principale et sur le banc placé sur le terrain de la salle des fêtes. Suites aux dégradations de la table grâce aux caméras, la personne responsable des dégradations de la table a été identifiée. Des sanctions vont être prises à l'encontre de cette personne.

Par ailleurs, Mme DESCHAMPS a pu elle-même constater que des personnes fument à côté des bouteilles de gaz à l'arrière de la salle des fêtes car elles pensent ne pas être surveillées par les caméras. Grave erreur... Le conseil envisage de renforcer le dispositif de surveillance là où ce sera nécessaire.

### **Organisation des élections européennes du 26 mai 2019**

Le bureau sera ouvert de 8h à 18h. Voici l'organisation des tours :

8h-10h30 : DELICOURT, WIESNER, DESCHAMPS

10h30-13h : LAMY, MOISAN, THEFFO

13h-15h30 : BONISSENT, MARTIN, TACK

15h30-18h : MARTINEZ, MOISAN, DELICOURT

### **Questions diverses**

Un rendez-vous est prévu le lundi 15 avril avec M. Didier DESCHAMPS, technicien de la CCPB pour l'ouverture des enveloppes des candidats au marché public des travaux de réfection des trottoirs.

La question de la réparation de la réserve incendie du Fil se pose. Monsieur le Maire signale qu'il peut prendre contact avec une personne spécialisée pour identifier le problème. Le conseil municipal donne son approbation.

Un curage de la mare du But David est nécessaire. Il est décidé de demander plusieurs devis pour réaliser ce curage.

Pour résoudre les problèmes d'eaux stagnantes sur la RD 102, il sera nécessaire de refaire les fossés à la sortie du village et de « déraser » les bas-côtés de la route après les travaux prévus cet été.

Le ruissellement des eaux pluviales lors des fortes pluies est un véritable problème dans nos communes, la CCPB a lancé sur son territoire une étude à ce sujet. Un ingénieur mandaté par la CCPB va rencontrer le Maire et les autres élus disponibles pour un travail préparatoire. Des propositions seront faites ultérieurement à la CCPB dans le cadre du PLUIH pour traiter les problèmes engendrés par ces ruissellements d'eaux pluviales. Les habitants sont invités à signaler tout problème qui surviendrait lors de forte pluie.

Mme WIESNER fait part de la plainte de Mme LAMY concernant les aboiements des chiens du voisinage. Elle tient à remercier les employés communaux pour le travail accompli.

M. TACK signale un problème au niveau du chemin communal du bout des jardins. En effet, au fil des ans, du fait des labours, le chemin se rétrécit. L'agriculteur concerné sera contacté pour conserver le chemin.

M. BONISSENT se charge de régler ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Le Maire  
Jean-François MOISAN